



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Béziers Neussargues Clermont-Ferrand Paris

Question écrite n° 56933

Texte de la question

M. Jacques Godfrain demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement si, compte tenu des résultats d'exploitation de RFF (Réseau ferré français), il peut l'assurer des investissements prévus sur la ligne Béziers-Neussargues. En effet, après que les régions Languedoc-Roussillon d'abord, Midi-Pyrénées ensuite, ont accepté de participer à des dépenses d'amélioration de cette ligne, il serait utile pour le public de connaître l'échelonnement exact des financements de RFF, l'apport que l'Etat compte y ajouter, le calendrier des réalisations prévues... Le désenclavement du Massif central ne peut être le résultat du simple axe autoroutier Nord-Sud A 75, mais le fruit d'une complémentarité entre le réseau ferré et le réseau autoroutier, comme en témoigne l'effort de plusieurs agglomérations situées sur la ligne, dont Millau, qui ont aménagé les accès et les places proches des gares.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé de conduire une politique des transports plus équilibrée entre les différents modes et d'encourager, dans ce cadre, le développement du transport ferroviaire, en particulier pour le fret. Cette volonté s'est traduite, pour ce qui concerne les territoires du Massif central, par la décision du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 23 juillet 1999, de retenir le projet de modernisation de la ligne Béziers - Neussargues - Clermont-Ferrand au titre des grands projets ferroviaires interrégionaux. Cette ligne, désormais inscrite au schéma du réseau trans-européen de fret ferroviaire qui a été adopté par le conseil des ministres européens des transports des 9 et 10 décembre 1999, revêt un fort enjeu en terme d'aménagement du territoire. Sa modernisation permettra d'offrir un itinéraire alternatif à la vallée du Rhône, pour l'acheminement du fret ferroviaire, et assurera la revitalisation des dessertes régionales et interrégionales sur cette partie du territoire national. Les études menées par Réseau ferré de France (RFF) ont permis de définir une première phase d'aménagement de la ligne, représentant un investissement total de 685 millions de francs. Les investissements prévus permettront d'assurer la continuité électrique de l'axe par l'électrification de la section Clermont-Ferrand - Neussargues et d'améliorer les performances de l'ensemble de la ligne entre Clermont-Ferrand et Béziers, notamment par des modernisations de la voie. La réalisation de ce projet nécessite, bien entendu, la mobilisation de l'ensemble des partenaires. Les différents conseils régionaux concernés ayant déjà délibéré de façon favorable quant à leur participation au financement du projet, une convention cadre a été envoyée au préfet de région Auvergne, coordonnateur du projet. Sur la base d'un montant total d'investissement estimé à 685 millions de francs, cette convention prévoit une participation de l'Etat de 335 millions de francs et une participation de RFF de 130 millions de francs, le complément étant apporté par les collectivités territoriales concernées. La signature de cette convention par les différents partenaires permettra, d'une part, de poursuivre le programme de renouvellement de voie déjà engagé par RFF et, d'autre part, de lancer le programme d'études relatif à l'électrification de la section Neussargues - Clermont-Ferrand. C'est dans le cadre de ces études que sera précisé le calendrier des travaux.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56933

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 395

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2615